

## Commentaire du CdG :

Après St-Genest de Lombaud et Marcillac en Gironde, les projets de gazéificateurs font feu de tout bord en ce moment.

Nous restons persuadés que gazéificateurs = incinérateurs et que la pillule ne passera pas si nous nous battons massivement contre ces mauvais projets qui tuent dans l'oeuf ceux plus écologiques que sont la méthanisation (voir le projet récemment lancé à Calais) et la réduction de nos déchets par la diminution de nos emballages, la pesée embarquée, le compostage et ne l'oublions pas le civisme de chacun.

## « Un incinérateur déguisé »

**SAINT-PAUL-LA-ROCHE. --Halte Incin' se fait le porte-parole d'autres associations contestant le projet de gazéificateur de l'entreprise AES. Elle attend des réponses, notamment du Département.**

Pour Halte Incin' qui prône une politique départementale de gestion des déchets excluant l'incinération, la gazéification ne présente pas un visage plus sympathique. Ainsi, l'association conteste le projet de gazéificateur à Saint-Paul-la-Roche, présenté par l'entreprise saint-pauloise de transformation des boues de station d'épuration, Action Environnement Services (AES), et EBV (chargée de l'exploitation). À ses côtés, d'autres collectifs (1) entendent également alerter l'opinion publique sur le sujet.

Une activité de plus. En gros, ils souhaitent : obtenir une étude d'impact leur offrant des garanties concernant la protection de la santé des riverains et de l'environnement, interpeller le Conseil général, et, surtout, avoir leur mot à dire. « Le Conseil général prétend qu'il n'y aura pas d'incinérateur en Dordogne, note le président d'Halte Incin' Pierre de Montagnac. Or, nous aimerions savoir comment il compte expliquer que ce gazéificateur est compatible avec le plan d'élimination des déchets qu'il porte. » Selon l'association, il convient de préciser que « la gazéification n'est qu'une incinération déguisée [?]. Et qu'elle risque d'ajouter une activité nuisible de plus sur le site de l'entreprise saint-pauloise, qui traite déjà des boues venues de partout en Dordogne. »

Ainsi, Halte Incin'se pose des questions : « Comment empêcher les mauvaises odeurs dont souffrent les riverains, puisque celles-ci sont dues à la fermentation et à la maturation des boues et déchets lors de leur transformation en compost, et que cette étape ne sera pas évitée par la mise en place d'un gazéificateur ? Est-ce qu'une partie des gaz produits lors de la combustion sera rejetée dans l'atmosphère ? Et si oui, quel sera l'impact sur l'environnement et la santé des riverains ? » Oui, l'association aimerait bien savoir ! « Car pour l'instant, dit le président, ce projet labellisé Pôle d'excellence rurale par la préfecture bénéficie d'une aide de l'état de 824 000 euros. Et le ministère de l'Industrie a délivré l'autorisation d'exploiter à EBV, ce qui démontre que le projet est déjà bien avancé? Tandis que les riverains n'ont toujours pas eu l'occasion de s'exprimer, puisqu'aucune enquête publique n'a été publiée jusqu'à présent. »

« Arguments insuffisants ». Pour le président de Bien Vivre à Saint-Paul-la-Roche, Bernard Péricat, les arguments présentés par les défenseurs du projet ne suffisent pas. « On nous dit que ce gazéificateur sera source d'énergie (NDLR, il pourrait produire assez pour alimenter une ville de 5 000 habitants en électricité). On nous explique aussi qu'il créera une vingtaine d'emplois. Très bien. Sauf qu'il sera implanté dans le Parc naturel Régional Périgord-Limousin. » Le président d'Halte Incin'va plus loin : « Comme nous n'avons pas d'infos de la part de l'entreprise, nous en avons recueilli auprès de l'association girondine Vivre en Entre-deux Mers, qui a analysé le projet de gazéification de marc de raisin envisagé chez eux par EBV. [?] Et nous en arrivons à la conclusion que ce gazéificateur, situé à Saint-Genès-de-Lombaud, rejetterait davantage de poussières, de monoxyde de carbone et de composés organiques volatiles que l'usine béglaise d'incinération Atria. En plus, l'association s'interroge sur le devenir des cendres du gazéificateur, qui doivent contenir des produits toxiques? Et pour lesquelles EBV explique qu'un projet sera établi lorsqu'une solution sera trouvée ! »

En attendant des réponses, Halte Incin'propose un procédé alternatif : « la méthanisation, plus appropriée, car elle ne requiert pas de combustion. »

(1) La SEPANSO, les Amis de la Terre, Bien Vivre à Saint-Paul-la-Roche, Bien Vivre le Périgord, l'association pour la protection de la source de Glane.